

SPAS
Plate-forme suisse des formations
dans le domaine social

SAVOIRSOCIAL
Organisation faîtière suisse
du monde du travail du domaine social

Plan d'études cadre
pour les filières de formation des écoles supérieures
«Education sociale ES»
avec le titre protégé

Educatrice sociale diplômée ES

Educateur social diplômé ES

Etabli par l'organe responsable le 30 avril 2015
Approuvé par le SEFRI le 30 SEP. 2015

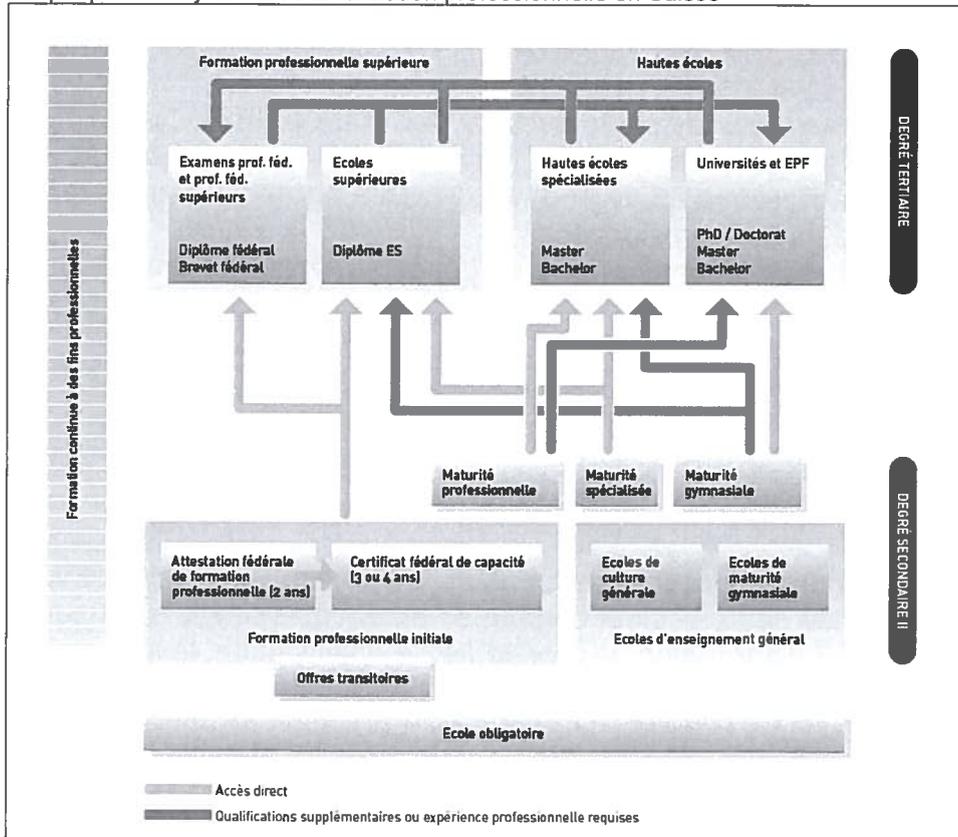
Table des matières

Introduction	3
1. Champs professionnels	5
2. Processus de travail et compétences à acquérir	7
Processus 1 Accompagner des personnes en situation de vie difficile et les soutenir, tout en fixant des objectifs	8
Processus 2 Partager et animer le quotidien des bénéficiaires	9
Processus 3 Rendre possible, soutenir et favoriser la participation sociale et l'intégration sociale des bénéficiaires	11
Processus 4 Mettre en valeur et activer les ressources des bénéficiaires pour la gestion de leur vie	12
Processus 5 Travailler avec les réseaux de vie du bénéficiaire	13
Processus 6 Collaborer au sein de l'institution, avec l'équipe éducative et les autres professionnels	14
Processus 7 Connaître le contexte juridique et politique et l'intégrer à la mise en œuvre du mandat socio-éducatif	16
Processus 8 Mener une analyse réflexive tant sur sa propre personne, sur son identité professionnelle que sur son action professionnelle, et la perfectionner	17
3. Concept de formation	19
4. Admission	21
4.1 Conditions d'admission	21
4.2 Procédure d'admission	21
4.3 Admission sur la base des qualifications jugées équivalentes	22
4.4 Passerelles	22
5. Procédure de qualification	23
5.1 Principes d'évaluation	23
5.2 Promotion	23
5.3 Examen de diplôme	23
6. Formation pratique	24
6.1 Accompagnement dans la pratique	24
6.2 Partenariat avec les institutions	24
7. Domaines de formation et dotation horaire	26
7.1 Répartition des heures de formation	26
7.2 Contenus thématiques généraux	27
8. Titre	28
9. Perspectives professionnelles	29
10. Dispositions finales	30
11. Adoption	31

Introduction

Systématique de la formation

Graphique 1: le système de la formation professionnelle en Suisse



Source: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation. La formation professionnelle en Suisse en 2012. Faits et données chiffrées.

La formation en éducation sociale ES se positionne au niveau de la formation professionnelle supérieure (appelée aussi tertiaire B).

Objectif

Le présent plan d'études cadre (PEC) décrit les principes, l'organisation et les compétences régissant la formation menant au titre d' «éducateur et éducatrice social-e diplômé-e ES». Il établit la liste des qualifications et énumère les compétences requises. Il définit des domaines d'enseignement y afférents en précisant les temps d'apprentissage.

Bases juridiques

- Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPPr) du 13 décembre 2002 ;
- Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003 ;
- Ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études post diplômées des écoles supérieures du 11 mars 2005, en particulier les articles 6 et 7 de ladite ordonnance.

Le présent plan d'études cadre a été élaboré dans le respect du «Guide plans d'études cadres relatifs pour les écoles supérieures» du 2006/état mai 2011 ainsi que du «schéma des critères – assurance qualité des plans d'études cadres des écoles supérieures» du 18 septembre 2006.

Organe responsable

L'organe responsable du plan d'études cadre est la SPAS et SAVOIRSOCIAL.

Le PEC est réexaminé périodiquement. Des propositions de modification ou d'adjonction peuvent être adressées à l'organe responsable par les prestataires de formation et par les associations professionnelles.

Toute modification doit être agréée par l'organe responsable, puis être ensuite soumise à l'approbation du SEFRI.

Adresses:

- SPAS, Aarberggasse 40, Case postale 7060, 3001 Berne
- SAVOIRSOCIAL, Amthausquai 21, 4600 Olten

Coordination

Visant à positionner clairement les formations ES dans le domaine social, il était essentiel que les plans d'études cadres soient conformes autant que possible concernant le concept de formation, l'admission, la procédure de qualification, la formation pratique et la répartition des heures de formation. C'est pourquoi les chapitres respectifs des plans d'études cadres Education sociale ES, Education de l'enfance ES, Formation socioprofessionnelle ES et Animation communautaire ES sont harmonisés.

1. Champs professionnels

La tâche principale de l'éducatrice sociale diplômée ES et de l'éducateur social diplômé ES consiste à accompagner des personnes ou des groupes – dont l'intégration sociale est difficile, menacée ou impossible – et à promouvoir leur autonomie de manière professionnelle. Ce travail doit être réalisé en prenant en compte leur environnement. La formation rend apte au travail socio-éducatif avec des personnes de tout âge qui, dans les domaines de l'apprentissage, du comportement et de la gestion du quotidien, ont besoin pour participer à la vie de la société, d'accompagnement, de stimulation et/ou de mesures éducatives pour des raisons de déficiences sociales, mentales, psychiques ou physiques qui les mettent en marge de la société.

Le but de l'accompagnement socio-éducatif est de fournir aux personnes qui surchargent leur entourage social ou qui ne peuvent faire face aux demandes de celui-ci, des mesures ou des structures de soutien, de complément ou de remplacement. L'accompagnement socio-éducatif vise également à encourager les personnes accompagnées à gérer leur quotidien de manière autonome en mettant à profit leurs propres ressources (selon le principe de subsidiarité).

→ Processus de travail 1 et 5¹

Les domaines d'activité de l'éducation sociale sont:

1. L'éducation sociale stationnaire: institutions, foyers, familles d'accueil, unités de soins, établissements de détention et d'exécution de mesures pénales, etc.
2. L'éducation sociale semi-stationnaire: structures d'accueil d'urgence, placements d'urgence, accompagnement de familles, mesures permettant d'éviter ou de réduire un séjour en institution, etc.
3. L'éducation sociale ambulatoire: accompagnement, soutien, occupation, ateliers socioprofessionnels, services d'assistance, action éducative en milieu scolaire, animation jeunesse, action éducative en milieu ouvert, etc.
4. D'autres domaines d'action en éducation sociale: planification de l'action sociale, mesures en faveur de l'intégration sociale, prévention, accompagnement de personnes gravement malade et en fin de vie, etc.

→ Processus de travail 2

La formation en éducation sociale en Ecole supérieure est une formation généraliste et prépare les éducateurs sociaux et les éducatrices sociales à travailler dans divers champs professionnels. La liste des champs professionnels n'est pas exhaustive. Il va de soi que les champs professionnels spécifiques nommés sont pris en considération et thématiques dans la formation.

Le travail avec des personnes en situation de vie particulière, pour lesquelles gérer sa propre vie représente un défi considérable, est très exigeant en termes de compétences relationnelles et de capacité à prendre en charge autrui. Il pose en permanence des questions de démarcation, de proximité et de distance, et exige une réflexion déontologique sur la pratique professionnelle. L'éducation sociale a trait à

¹ Le renvoi aux processus de travail vise à mettre en lien champs professionnel et processus de travail. Le renvoi se réfère à chaque fois à un processus central du processus de travail. Cela ne signifie pas pour autant que seuls les processus de travail indiqués soient pertinents.

des questions et problèmes sociaux actuels, la problématique des genres et de l'interculturalité sont autant de thèmes présents dans le quotidien professionnel.
→ Processus de travail 8

Le contexte sociétal, culturel et économique du travail socio-éducatif est marqué par des conditions cadres contradictoires et des ressources limitées.

- D'une part, le travail socio-éducatif se focalise sur la personne en difficulté/le bénéficiaire et son entourage social afin de favoriser de manière optimale la qualité de vie. L'éducation sociale peut impliquer des prises de position difficiles, que ce soit dans le travail avec des personnes défavorisées et marginalisées, ou dans les efforts déployés pour inverser les processus d'exclusion de la société.
- D'autre part, l'éducation sociale assume un mandat social, son objectif étant de (ré)intégrer des personnes ou de les préserver de l'exclusion sociale. Ce double mandat de l'éducation sociale comporte un potentiel de conflit élevé.

→ Processus de travail 3 et 4

Les éducateurs sociaux et les éducatrices sociales ES assument de plus en plus des fonctions de coordination de différentes mesures individuelles et, par conséquent, des tâches de Case Management et de coordination des réseaux d'aide. Dans ce contexte, les tâches génériques (indirectes), comme la recherche et la mobilisation de ressources cadres (mise à disposition d'infrastructures plus favorables), la prévention et la mise en lien des prestations vont gagner en importance.

→ Processus de travail 5 et 6

Les institutions socio-éducatives font partie du service public dans l'action sociale et la santé, dans les domaines de la formation et l'exécution des peines. Elles font partie intégrante de l'administration publique ou sont des organisations reconnues d'utilité publique mandatées par l'Etat. Elles sont gérées et organisées selon les principes des organisations à but non lucratif.

Vu qu'elles sont partiellement financées par les pouvoirs publics, les institutions socio-éducatives sont directement concernées par les débats et les négociations sur la répartition des ressources publiques. Elles sont donc appelées à assurer une gestion responsable, efficace et efficiente des fonds publics et privés, et doivent parfois également s'investir pour les bénéficiaires dans la recherche de ressources.

Le travail socio-éducatif s'inscrit toujours dans un réseau de prestations. La collaboration interdisciplinaire avec des domaines voisins, comme la pédagogie curative ou la psychologie, et des champs professionnels tels que l'école, les services de consultation, la thérapie, la psychiatrie, les soins et la réhabilitation, revêt donc une grande importance. Un autre domaine important de l'activité professionnelle est la coopération avec les instances de placement, notamment les services sociaux, les autorités scolaires, les offices compétents des assurances sociales comme l'AI, les autorités de protection de l'adulte et de l'enfant, la justice et la police.

Le travail socio-éducatif implique aussi l'action socio-politique. Les éducateurs sociaux et les éducatrices sociales engagent leur agir professionnel, sur la base des valeurs inhérentes à la justice sociale, à l'égalité entre les humains et à l'intégration sociale, dans le sens de la lutte contre les injustices et les dysfonctionnements sociaux.

→ Processus de travail 6 et 7

2. Processus de travail et compétences à acquérir

Ce chapitre présente les huit processus de travail principaux du métier d'éducateur social diplômé ES et d'éducatrice sociale diplômée ES et les compétences à acquérir pour chaque processus. Les principes ci-dessous s'appliquent à tous les processus de travail.

Processus 1	Accompagner des personnes en situation de vie difficile et les soutenir, tout en fixant des objectifs
Processus 2	Partager et animer le quotidien des bénéficiaires
Processus 3	Rendre possible, soutenir et favoriser la participation sociale et l'intégration sociale des bénéficiaires
Processus 4	Activer les ressources des bénéficiaires pour la gestion de leur vie et les rendre aptes à les utiliser
Processus 5	Travailler avec les réseaux de vie et l'environnement des bénéficiaires
Processus 6	Collaborer avec l'équipe socio-éducative, avec d'autres professionnel-le-s et au sein de l'organisation
Processus 7	Connaître le contexte juridique et politique et l'intégrer au mandat socio-éducatif
Processus 8	Mener une analyse réflexive tant sur sa propre personne, sur son identité professionnelle que sur son action professionnelle, et la perfectionner

Le niveau de compétences visé correspond au niveau 6 du Cadre européen de certifications (CEC). Cela signifie que:

Les situations à gérer sont complexes, changent continuellement et ne sont prévisibles que dans une mesure limitée. Les éducateurs et éducatrices sociales diplômé-e-s ES sont supposé-e-s de résoudre les problèmes de manière autonome, en recherchant de nouvelles approches là où cela s'avère nécessaire. Les éducateurs et éducatrices sociales diplômé-e-s ES sont responsables des solutions retenues. Caractérisée donc par des niveaux de complexité changeant en fonction des situations, leur activité implique qu'ils/elles assument en continu une responsabilité élevée.

La description des compétences professionnelles socio-éducatives se fonde sur une distinction fréquente dans le monde de la formation professionnelle entre compétences professionnelles, compétences méthodologiques, compétences personnelles et sociales. Il convient toutefois de considérer que, si toute catégorisation est utile dans la mesure où elle réduit la complexité de la description et crée de la clarification structurelle, elle aboutit également à des simplifications qui ne rendent que partiellement compte de la réalité. La présentation choisie permet de mettre en évidence l'importance particulière du domaine des compétences personnelles et sociales.

Processus 1 Accompagner des personnes en situation de vie difficile et les soutenir, tout en fixant des objectifs

L'éducateur social, l'éducatrice sociale ES conçoit et analyse la situation de vie et le besoin de soutien des personnes en difficulté, en tenant compte particulièrement du genre et de l'origine socioculturelle des personnes. L'éducateur social, l'éducatrice sociale ES planifie des mesures individuelles appropriées, sous la forme de processus de prévention, d'éducation, de stimulation et d'accompagnement, les met en oeuvre et les évalue. L'accompagnement en fin de vie en fait partie. L'éducateur social, l'éducatrice sociale ES fonde son travail sur une méthodologie d'intervention et cible son action. L'éducateur social, l'éducatrice sociale documente son travail et développe une analyse réflexive sur celui-ci. Il, elle garantit la participation la plus grande possible des bénéficiaires et respecte leur droit à l'autodétermination.

Compétences professionnelles

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- évalue, comprend et analyse les situations de vie, les besoins personnels et le besoin de soutien des bénéficiaires en se basant sur les connaissances professionnelles spécialisées
- fait le lien entre ses connaissances des diagnostics spécifiques et des problématiques sociales, avec la compréhension de la situation de vie individuelle des bénéficiaires ainsi que du mandat institutionnel particulier.

Les compétences professionnelles se traduisent par la capacité à adapter des connaissances actualisées aux besoins des bénéficiaires. Ces besoins comprennent toutes les expressions importantes de la vie comme la nourriture, la mobilité, les contacts sociaux, la sexualité, la formation et le travail.

Compétences méthodologiques

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- planifie les mesures de prévention, d'éducation, de stimulation et d'accompagnement adaptées aux personnes et aux groupes de personnes en difficulté
- réalise ces mesures, les évalue et améliore ainsi de façon continue son agir professionnel
- procède de façon méthodique, vise un but bien précis et documente son travail.

Les compétences méthodologiques se traduisent par la capacité à planifier, à réaliser et à évaluer, de manière autonome et responsable, des processus de développement fondés sur des connaissances professionnelles et adaptés à la situation.

Compétences personnelles et sociales

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- porte une réflexion sur sa propre personne, son identité professionnelle et l'effet de son action professionnelle
- fait face aux situations de stress et de changement

- se comportent avec empathie dans ses rapports avec autrui
- coopère et fait un usage constructif de la critique et des conflits.

Les compétences personnelles et sociales se traduisent par la capacité à gérer de manière consciente et critique ses propres contributions ainsi que celles d'autrui dans l'action et la collaboration professionnelles.

Processus 2 Partager et animer le quotidien des bénéficiaires

L'éducateur social, l'éducatrice sociale ES participe au quotidien (ou à une partie de celui-ci), au cadre et à l'organisation de la vie des bénéficiaires. De solides compétences organisationnelles sont essentielles pour:

- aménager avec les bénéficiaires le quotidien dans lequel ils acquièrent la capacité de mieux maîtriser les différentes situations de vie au moyen de leurs propres ressources
- cultiver des relations professionnelles avec les personnes accompagnées et leur entourage social dans lequel l'éducateur social, l'éducatrice sociale est capable, par sa réflexion professionnelle
 - de créer, d'entretenir et de conclure des relations
 - de gérer les rapports de proximité, de distance et d'empathie, de poser les limites nécessaires
 - de cultiver un rapport responsable avec le pouvoir
 - de protéger de tout abus
- animer des situations de groupe et favoriser le « vivre ensemble » des personnes accompagnées
- favoriser une attitude positive des personnes accompagnées à l'égard des loisirs et de la culture tout en considérant leur actuelle phase de vie.

Compétences professionnelles

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- comprend, sur la base de ses connaissances professionnelles, les situations et circonstances de vie des bénéficiaires
- se sert de modèles de gestion du quotidien, des contextes de vie, des relations et de l'animation de groupe
- dispose de connaissances professionnelles approfondies des problèmes sociaux et connaît la palette des prestations disponibles pour y faire face.

Les compétences professionnelles se traduisent par la capacité à coordonner et à transférer ces connaissances.

Compétences méthodologiques

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- organise conjointement avec les bénéficiaires le quotidien et leur contexte de vie
- rend les bénéficiaires aptes à gérer leurs situations quotidiennes à l'aide de leurs propres ressources ainsi que de ressources complémentaires

- anime des situations de groupe et donne, au besoin, des impulsions adéquates pour le « vivre ensemble » des bénéficiaires
- oriente son action en fonction du groupe, développe et utilise les ressources des bénéficiaires et contribue à la résolution des conflits.

L'éducateur social, l'éducatrice sociale utilise des méthodes adaptées tant sur le plan technique que sur celui de la créativité sociale, évalue sa propre action professionnelle et contribue ainsi à l'évolution de ses propres compétences méthodologiques.

Les compétences méthodologiques se traduisent par la mise en œuvre réfléchie de méthodes adaptées à la gestion du quotidien et aux contextes de vie.

Compétences personnelles et sociales

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- construit et entretient, en se fondant sur sa propre analyse réflexive, des relations professionnelles avec les bénéficiaires et sait les mener à terme
- gère les rapports de proximité et de distance de façon appropriée et empathique.
- fait face aux situations de stress et de changement
- porte une réflexion sur sa propre personne, son identité professionnelle et l'effet de son action professionnelle
- adapte les relations et rôles professionnels aux situations et au mandat professionnel.

Les compétences personnelles et sociales se traduisent par la capacité à mener une action professionnelle autonome et ciblée, même en étant touché personnellement.

Processus 3 Rendre possible, soutenir et favoriser la participation sociale et l'intégration sociale des bénéficiaires

L'éducateur social, l'éducatrice sociale ES s'investit pour que les personnes accompagnées puissent participer de manière adéquate à la vie sociale et exercer leurs droits. L'éducateur social, l'éducatrice sociale réalise cette tâche en renforçant les capacités des bénéficiaires ou en exerçant une influence sur leur environnement. L'éducateur social, l'éducatrice sociale connaît les mécanismes d'intégration et d'exclusion sociale (relatifs en particulier à l'appartenance socioculturelle, au sexe et au handicap), et prévient, compense ou combat ces derniers par son agir professionnel.

Compétences professionnelles

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- connaît dans l'exercice de sa profession, les questions et les débats actuels de la réalité sociale, sociétale et politiques
- connaît les mécanismes de la discrimination et de l'exclusion sociale
- comprend les problématiques de vie des bénéficiaires en s'appuyant sur des données scientifiques
- met à profit ses connaissances approfondies des problèmes et des prestations sociales pour mobiliser des ressources sociales.

Les compétences professionnelles se traduisent par la capacité à percevoir les problématiques significatives des bénéficiaires dans leur rapport aux contextes sociaux et sociétaux.

Compétences méthodologiques

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- analyse les situations de marginalisation et définit les interventions nécessaires pour surmonter l'exclusion
- soutient les bénéficiaires dans leur participation à la vie sociale en leur permettant d'accéder aux ressources nécessaires
- conçoit ses interventions de manière à prévenir, compenser ou combattre l'exclusion
- planifie ses interventions en étroite collaboration avec les professionnel-le-s de disciplines parentes.

Les compétences méthodologiques se traduisent par la capacité à mettre en lien et à transférer des connaissances issues de différents domaines.

Compétences personnelles et sociales

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- agit de manière transparente, coordonnée et orientée solutions afin de promouvoir une meilleure participation et intégration sociales des bénéficiaires.

Les compétences personnelles et sociales se traduisent par la capacité à mener une action responsable et contextualisée.

Processus 4 Mettre en valeur et activer les ressources des bénéficiaires pour la gestion de leur vie

A l'aide de démarches et de méthodes individualisées, l'éducateur social, l'éducatrice sociale ES favorise la capacité des bénéficiaires à découvrir, développer et utiliser de façon adaptée les ressources personnelles, sociales et matérielles disponibles. Un objectif majeur du travail socio-éducatif est de rendre les personnes accompagnées progressivement aptes à mieux s'autogérer afin qu'elles parviennent par elles-mêmes à trouver des solutions (principe d'autonomisation, resp. *d'empowerment*). Dans le cas de bénéficiaires gravement malades ou en fin de vie, l'objectif est d'apporter des ressources et mesures complémentaires qui puissent améliorer la qualité de vie (Palliative Care).

Compétences professionnelles

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- évalue les ressources de la personne accompagnée et de son environnement social, sociétal et matériel en se basant sur ses compétences professionnelles socio-éducatives.

Les compétences professionnelles se traduisent par la connaissance des différentes ressources qui peuvent aider la personne accompagnée à atteindre, dans la mesure de leur possibilité, un haut niveau d'efficacité et d'épanouissement personnels.

Compétences méthodologiques

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- soutient les personnes accompagnées dans la recherche et l'activation de ressources adéquates, personnelles, sociales, sociétales et matérielles
- rend les personnes accompagnées aptes à mettre à profit leurs compétences de manière aussi efficace que possible
- applique de façon adéquate les moyens méthodologiques et techniques relatifs aux connaissances actualisées.

Les compétences méthodologiques se traduisent par la capacité de choisir et d'utiliser les ressources adéquates au profit des personnes accompagnées tout en favorisant leur autonomisation.

Compétences personnelles et sociales

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- réfléchit son action professionnelle dans le but de procurer un soutien optimal aux personnes accompagnées tout en visant leur plus grande autodétermination possible.

Les compétences personnelles et sociales se traduisent par la capacité à engager sa propre personne et les moyens professionnels appropriés afin de permettre aux personnes accompagnées d'acquiescer une autonomie optimale.

Processus 5 Travailler avec les réseaux de vie du bénéficiaire

L'éducateur social, l'éducatrice sociale ES ne travaille pas uniquement avec les bénéficiaires, mais également avec leur environnement social, que ce soit la famille, le voisinage, les pairs, les collègues de travail, d'autres personnes de référence, le groupe de vie ou unité de travail, et ceci dans le respect des limites définies par leur mandat.

L'éducateur social, l'éducatrice sociale conseille, accompagne et soutient les bénéficiaires dans une appréhension systémique, en considérant l'ensemble des relations qui sous-tendent la vie des bénéficiaires et en les impliquant dans la collaboration.

Compétences professionnelles

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- connaît et comprend les bases scientifiques de la pensée et de l'intervention systémiques
- saisit de manière professionnelle et nuancée les relations systémiques qui caractérisent les personnes accompagnées et leur environnement social, sociétal et matériel.

Les compétences professionnelles se traduisent par la capacité à appliquer les connaissances scientifiques de la pensée systémique à l'activité socio-éducative et à l'environnement de chaque bénéficiaire.

Compétences méthodologiques

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- met en œuvre des méthodes de collaboration avec les bénéficiaires et d'autres groupes cibles, en considérant leur cadre de référence et leurs origines tout en s'adaptant au mandat et selon une approche centrée sur les solutions
- coordonne de manière optimale la collaboration entre les différents systèmes de référence des personnes accompagnées (p.e. Case Management)
- soutient les personnes accompagnées et leurs systèmes de référence par des entretiens apportant conseils et soutiens en veillant à ce que les systèmes de référence soient respectés et les conflits abordés de manière constructive.

Les compétences méthodologiques se traduisent par la capacité de coordonner de manière responsable et judicieuse des méthodes de conduite d'entretien, de coordination de systèmes et de gestion de dynamiques de groupe afin de promouvoir le processus de développement des personnes accompagnées.

Compétences personnelles et sociales

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- communique de manière ouverte et claire avec les bénéficiaires ainsi que leur environnement social, et collabore de manière fiable, constructive et responsable
- gère de manière constructive les tensions, critiques et conflits qui peuvent résulter de cette collaboration
- porte une réflexion sur ses propres apports et leurs effets dans la collaboration avec autrui et, au besoin, réajuste son comportement.

Les compétences personnelles et sociales se traduisent par la capacité à prendre en compte toute exigence tout en considérant les effets de sa propre action dans les processus ainsi que par la disposition à appréhender les tensions et conflits de manière constructive.

Processus 6 Collaborer au sein de l'institution, avec l'équipe éducative et les autres professionnels

L'éducateur social, l'éducatrice sociale ES participe de manière responsable à la collaboration (inter)professionnelle au sein de l'organisation et au-delà de celle-ci. Il apporte sa contribution dans le dispositif de soutien par une collaboration professionnelle coordonnée. L'éducateur social, l'éducatrice sociale sait travailler en réseau et coordonner les contributions des différents groupes professionnels (dans le sens du Case Management). L'éducateur social, l'éducatrice sociale gère les différends et conflits de manière constructive et selon une approche centrée sur les solutions, Il mobilise pour cela des méthodes et procédures reconnues et en assure la qualité. L'éducateur social, l'éducatrice sociale anime des réunions et en documente les résultats. L'éducateur social, l'éducatrice sociale assume une fonction de tutorat dans l'accueil et l'initiation de nouveaux collègues de travail et dans la formation de futur-e-s professionnel-le-s.

Compétences professionnelles

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- dispose de connaissances spécifiques sur les organisations et les systèmes sociaux
- connaît les champs d'activité professionnelle et les groupes professionnels voisins ainsi que leurs compétences, ressources et perspectives
- dispose de connaissances sur la genèse, l'identification et la gestion des conflits sociaux.

Les compétences professionnelles se traduisent par la capacité à comprendre de manière adéquate les systèmes et leur interdépendance.

Compétences méthodologiques

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- collabore de façon professionnelle, constructive et structurée avec d'autres professionnel-le-s au sein de l'institution et à l'extérieur de celle-ci
- s'exprime dans ce contexte de façon nuancée sur son action professionnelle
- est capable de formuler et de défendre clairement son point de vue professionnel
- reconnaît les contributions des autres professionnel-le-s, agissent dans la collaboration en coordination et en réseau
- gère les conflits de façon constructive et selon une approche centrée sur les solutions
- anime des réunions
- documente son travail

- introduit les nouveaux-les collaborateurs-trices dans leur fonction.

Les compétences méthodologiques se traduisent par la capacité à appliquer des méthodes adéquates dans la coopération.

Compétences personnelles et sociales

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- communique et coopère de façon transparente et fiable avec les autres professionnel-le-s sur la base d'une identité professionnelle explicitée
- porte une réflexion sur ses propres apports et leurs effets dans la collaboration et en tire les conséquences dans son comportement
- connaît les limites professionnelle de son action et les assume en sollicitant le soutien d'autres professionnel-le-s.

Les compétences personnelles et sociales se traduisent par la capacité à dialoguer et à coopérer, et ce même dans une situation de remise en cause personnelle.

Processus 7 Connaître le contexte juridique et politique et l'intégrer à la mise en œuvre du mandat socio-éducatif

L'éducateur social, l'éducatrice sociale ES connaît les conditions cadres sociétales, politiques, économiques et juridiques pertinentes et tient compte de leurs effets dans son activité. L'éducateur social, l'éducatrice sociale reconnaît la double nature de sa mission, qui est à la fois d'apporter une aide individualisée et d'accomplir un mandat social et il gère de façon constructive et au profit des personnes accompagnées les tensions qui pourraient en résulter.

Compétences professionnelles

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- reconnaît l'importance des évolutions politiques pour son activité professionnelle
- dispose des connaissances professionnelles adéquates sur les conditions cadres et les problématiques sociétales, économiques et politiques
- connaît les bases économiques et de gestions les plus importantes relatives à sa situation de travail
- connaît les normes juridiques pertinentes de son activité professionnelle.

Les compétences professionnelles se traduisent par la capacité à comprendre les facteurs juridiques, politiques et sociétaux qui influencent le champ d'activité socio-éducatif en général, ainsi que les bénéficiaires et sa propre action professionnelle..

Compétences méthodologiques

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- prend en compte les tendances sociétales et politiques actuelles dans son action présente et future
- prend en compte dans son activité les normes économiques et de gestion
- accomplit son mandat professionnel en en tenant compte du cadre légal.

Les compétences méthodologiques se traduisent par l'application des dispositions légales et la prise en compte des facteurs politiques et sociétaux dans les situations professionnelles concrètes et dans l'action professionnelle en général.

Compétences personnelles et sociales

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- se conçoit comme un-e professionnel-le qui considère la dimension politique et agit dans celle-ci
- au besoin, prend position en faveur des bénéficiaires dans le débat public.

Les compétences personnelles et sociales se traduisent par la conscience de l'importance des processus politiques et sociétaux et du cadre légal pour le champ et l'action professionnels.

Processus 8 Mener une analyse réflexive tant sur sa propre personne, sur son identité professionnelle que sur son action professionnelle, et la perfectionner

L'éducateur social, l'éducatrice sociale est en mesure d'engager sa propre personne, comme instrument au service de son agir professionnel. Il est capable d'introspection et de réflexion sur son propre vécu et son fonctionnement personnel (en particulier par rapport à sa propre origine socioculturelle et à son sexe) ainsi que sur leurs effets sur autrui. L'éducateur social, l'éducatrice sociale sait auto-évaluer de façon adéquate ses propres compétences mais aussi ses limites. Ils ont la capacité, sur la base de leur réflexion, de leurs évaluations personnelles et celles de tiers, d'adapter leur comportement de manière adéquate.

L'éducateur social, l'éducatrice sociale pratique l'auto-analyse réflexive de manière régulière et l'utilise comme un élément essentiel de son activité professionnelle: dans les entretiens du quotidien, dans l'Intervision entre collègues et dans la supervision animée par un-e professionnel-le extérieur-e. L'éducateur social, l'éducatrice sociale dispose d'une identité professionnelle propre sur laquelle il entretient une réflexion permanente et qu'il perfectionne continuellement. Son action professionnelle se fonde sur des principes déontologiques. L'éducateur social, l'éducatrice sociale doit répondre à un niveau particulièrement élevé d'exigences dans le registre des compétences personnelles et sociales.

Compétences professionnelles

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- dispose d'un savoir professionnel et d'un répertoire créatif comme base d'autoréflexion
- dispose des connaissances fondamentales sur les questions qui relèvent de l'éthique et de la déontologie et les utilisent comme base d'action et de décision responsables
- dispose de connaissances de base dans les domaines de l'étude des genres, de l'interculturalité et de la précarité sociales et mesure l'importance de ces aspects pour son agir professionnel
- connaît les aspects essentiels de la protection de la santé, en particulier de la prévention des risques professionnels
- transfère ces savoirs à différents aspects du savoir-être et du savoir-faire professionnels.

Les compétences professionnelles se traduisent par la capacité à intégrer des savoirs scientifiques fondamentaux à l'analyse réflexive sur sa propre personne, sur les situations professionnelles et leurs effets.

Compétences méthodologiques

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- applique des méthodes d'introspection et d'analyse réflexive
- exprime différents aspects de de son identité et de son agir professionnels, les réfléchit et les élabore sous différentes formes comme l'Intervision, la supervision ou dans des consultations autour de la pratique
- en tire les conséquences pour améliorer et perfectionner son agir professionnel
- applique des méthodes adéquates de protection de la santé et de prévention du stress constituer ses propres ressources.

Les compétences méthodologiques se traduisent par la capacité à reconnaître et à exprimer ses émotions et son vécu, et de les élaborer dans une démarche réflexive adéquate.

Compétences personnelles et sociales

L'éducateur social, l'éducatrice sociale

- développe une analyse réflexive sur son identité professionnelle, ses propres valeurs et son action dans le quotidien professionnel
- connaît ses compétences et ses limites, et les gère de manière professionnelle
- se distingue par un haut niveau de créativité dans la recherche de solutions novatrices et développe une attitude ouverte face aux défis, aux modèles de pensée et d'action rigides ainsi que face à l'inconnu
- se soumet à différentes formes d'autocritique, de critiques par des tiers et à une réflexion professionnelle partagée
- tente de modifier et de faire évoluer ses effets, ses attitudes, schémas d'action et d'interprétation
- fait preuve d'une sensibilité particulière à l'égard des problématiques relevant de l'origine socioculturelle et des genres
- se laisse guider par des principes déontologiques dans sa réflexion et dans son action professionnelles, même en situation de stress.

Les compétences personnelles et sociales se traduisent par la capacité à prendre des décisions et à agir de manière responsable, en se fondant sur ses principes éthiques et ses connaissances professionnelles, et en s'investissant de manière optimale comme outil de sa propre activité professionnelle.

3. Concept de formation

- La formation menant à un titre ES en éducation sociale comprend obligatoirement des moments de cours et de pratique professionnelle (sous forme d'emploi et/ou de stages) formant un ensemble, ceci pour garantir l'acquisition et l'approfondissement des compétences professionnelles.
- La formation ES en éducation sociale est organisée selon deux modalités:

Parcours avec stage

Ce mode de formation prévoit, en alternance avec des périodes de cours, une ou plusieurs périodes de stage, en principe dans des réalités professionnelles différentes.

Parcours en emploi

Ce mode de formation organise une alternance entre des moments de formation en école et des moments de formation sur un lieu de pratique professionnelle ayant une relation professionnelle correspondant au minimum à 50% et faisant l'objet d'un contrat entre l'employeur et l'étudiant. Un stage complémentaire dans un autre champ d'activité que celui exercé dans le cadre du contrat peut être exigé durant la formation.

Une grande importance est attribuée au lien entre les apports théoriques et pratiques. Ce lien se traduit par une alternance entre la formation théorique et la formation sur le lieu de pratique professionnelle.

- La formation est de type généraliste et débouche sur des qualifications utiles dans tous les domaines cités dans le profil professionnel.
- Le concept est matérialisé par
 - un ancrage important de la formation dans la pratique;
 - une concordance entre les objectifs de formation à l'école et les objectifs poursuivis sur le lieu de pratique professionnelle;
 - le développement d'une analyse réflexive sur la pratique professionnelle (analyse de pratique et/ou supervision);
 - un accompagnement coordonné entre le lieu de pratique professionnelle et l'école;
 - l'évaluation de certaines compétences directement sur le lieu de pratique professionnelle.
- Les écoles supérieures du domaine social ont recours aux principes de la formation d'adultes. Ceci se manifeste par un travail actif des étudiants,-tes en lien avec leurs expériences, afin d'élargir leurs connaissances professionnelles de manière réflexive et de favoriser leur autonomie d'apprentissage. Elles créent des conditions d'apprentissage qui favorisent tout autant le travail personnel que le travail en équipe ou par projet. Elles conduisent les étudiants,-tes à être capable de mener une action professionnelle autonome et responsable. Pour cela, elles favorisent l'approche méthodique, la pensée interdisciplinaire et l'aptitude à analyser et à évaluer les situations professionnelles complexes. Elles approu-

dissent également la culture professionnelle et scientifique nécessaires à la maîtrise de ces situations. Elles favorisent la créativité et le développement personnel par un enseignement spécifique ou en intégrant ces notions à d'autres branches.

- Les programmes de formation s'adaptent de manière continue à l'évolution scientifique, économique, technique, sociale, méthodologique et didactique du champ professionnel.

4. Admission

4.1 Conditions d'admission

Conformément aux dispositions de l'OCM ES, l'admission aux filières de formation suppose que les conditions suivantes soient remplies cumulativement:

- CFC ou titre jugé équivalent ou supérieur²;
- réussite du test d'aptitude organisé par le prestataire;
- pré-pratique ou expérience pratique: il est recommandé aux personnes sans formation préalable y relative d'effectuer une pré-pratique ou une pratique professionnelle dans le domaine socio-éducatif d'au moins 800 heures;

Les conditions d'admission sont décrites dans le règlement d'admission de l'école d'une manière transparente

Est reconnu comme un certificat fédéral de capacité (CFC) dans le domaine correspondant aux études le certificat d'assistant/e socio-éducatif/ve.

Candidat(e)s avec une formation purement scolaire doivent faire preuve d'au moins une année de pratique professionnelle à l'intérieur ou à l'extérieur du domaine social.

4.2 Procédure d'admission

La procédure d'admission dans une ES en éducation sociale doit être formalisée et présentée de manière explicite par chaque prestataire.

Dans le cadre de l'évaluation des aptitudes, il est recommandé de vérifier à l'aide de méthodes appropriées si les candidat-e-s remplissent les conditions suivantes, nécessaires pour réussir la formation:

- aptitudes requises par la pratique professionnelle dans le domaine;
- motivation pour la profession ainsi que pour la formation;
- aptitude à réussir le parcours et les examens de la formation, soit
 - la capacité à l'expression écrite et orale permettant de suivre une formation ES;
 - les capacités personnelles, interpersonnelles et professionnelles pour la communication, la collaboration et la réflexion en adéquation avec les attentes de la formation ES.
- preuve de l'absence de toute inscription au casier judiciaire incompatible avec le métier.

Pour les candidats à une formation avec emploi, toutes les conditions pour la formation pratique doivent également être remplies (mentor ou PF, accord de l'employeur, etc.).

² Est reconnu comme équivalent la maturité gymnasiale ou la maturité spécialisée Certificat d'ECG (y inclus le diplôme d'une école secondaire supérieure intégrée).

Chaque ES peut donner une équivalence pour une procédure d'admission réussie effectuée dans une autre ES.

4.3 Admission sur la base des qualifications jugées équivalentes

Pour s'inscrire à la procédure d'admission à une école supérieure d'éducation sociale, les candidat-e-s ne disposant pas du titre préalable requis peuvent faire reconnaître et valider leurs compétences et qualifications selon une démarche recon- nue.

A l'admission ou en cours d'études, les écoles peuvent prendre en compte des quali- fications déjà acquises antérieurement ou dans un autre contexte de formation ou d'expérience.

SAVOIRSOCIAL et la SPAS peuvent, d'un commun accord, formuler des recom- mandations relatives aux modèles standardisés de reconnaissance.

4.4 Passerelles

La personne au bénéfice du titre reconnu d'éducateur-trice de l'enfance diplômé-e ES, de maître-esse socio-professionnel-le diplômé-e ES et d'animateur-trice com- munitaire diplômé-e ES et désireuse d'obtenir le titre d'éducateur-trice social-e diplômé-e ES doit de préférence remplir les conditions suivantes:

Pour obtenir le titre d'éducateur-trice social-e diplômé-e ES, la personne au bénéfice du titre d'éducateur-trice de l'enfance diplômé-e ES, de maître-esse socio- professionnel-le diplômé-e ES ou d'animateur-trice communautaire diplômé-e ES doit être en activité professionnelle dans le champ correspondant au titre visé. Elle doit y réaliser une pratique professionnelle accompagnée d'un minimum de 1200 heures, conformément aux directives de la formation pratique de la voie en emploi de 3600 heures. Elle doit également réaliser l'examen de diplôme prévu sous le chiffre 5.3 et se soumettre à la procédure de qualification finale de la filière corres- pondante.

5. Procédure de qualification

5.1 Principes d'évaluation

Tous les domaines de compétence sont évalués selon les critères de réussite fixés par l'école. Les compétences sont évaluées dans des situations professionnelles ou d'écoles représentatives de l'exercice professionnel. Ces situations peuvent être réelles ou fictives.

Une partie de l'évaluation peut être déléguée aux institutions dans lesquelles se déroule la formation pratique. Dans ce cas, les compétences évaluées par les lieux de la formation pratique sont explicitées.

Les performances et les progrès des étudiants à l'école et dans la pratique sont périodiquement vérifiés.

Quelles que soient les modalités d'appréciation (notes, mentions, etc.) la détermination de chaque résultat obtenu dans une catégorie "acquis – non acquis" doit être explicite.

5.2 Promotion

Il est conseillé aux écoles de pratiquer au moins une promotion durant les études. L'évaluation de la pratique est incluse dans la promotion et dans l'admission à l'examen de diplôme, respectivement à la qualification finale.

Les écoles rédigent un règlement de promotion et d'examen de diplôme qui règle les points suivants

- le contenu et le déroulement des évaluations;
- les conditions de promotion et d'admission à l'examen de diplôme;
- le déroulement de la promotion et de la procédure de qualification;
- l'examen de diplôme;
- les conséquences de performances non remplies (échec);
- les bases légales et droit de recours (conformément au guide du SEFRI et au droit cantonal en vigueur).

Les prestataires de la formation peuvent donner des équivalences pour des validations acquises antérieurement se fondant sur les mêmes critères de validation.

5.3 Examen de diplôme

L'examen de diplôme évalue les compétences maîtrisées en situation professionnelle. Il doit particulièrement mettre en évidence les capacités à développer une réflexion approfondie sur la pratique et sur le champ professionnel spécifique.

Il comprend au moins

- un travail de diplôme ou un travail final, axé sur la pratique ou sur un projet;
- une évaluation de la pratique professionnelle;
- un entretien professionnel.

6 Formation pratique

Faisant partie constitutive et qualifiante de la formation dans son ensemble, la formation pratique est coordonnée avec la formation scolaire. Elle comprend notamment l'application, la mise en œuvre et l'élargissement des compétences acquises à l'école. En outre, elle permet d'acquérir des compétences approfondies dans les champs d'activité des institutions de formation respectives. Les dispositions suivantes régissent la coordination des composantes scolaires et pratiques de la formation (article 7 alinéa 1 lettre e OCM ES).

6.1 Accompagnement dans la pratique

La formation pratique des étudiants-tes ES est assurée par un formateur à la pratique professionnelle au bénéfice

- d'une formation dans la filière concernée ou d'un titre jugé équivalent;
- d'une formation de formateur à la pratique professionnelle (300 heures minimum de formation globale dans le sens de l'article 45 pt c.2 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle) ou d'un titre jugé équivalent.

Il peut être dérogé à cette règle dans des cas particuliers.

6.2 Partenariat avec les institutions

En partenariat avec les milieux professionnels concernés, les écoles définissent les exigences et les conditions de réalisation de la formation pratique. Une procédure de reconnaissance des lieux de pratique peut être mise en place par les écoles. L'école informe les partenaires sur les concepts généraux de la formation et de la formation pratique en particulier, sur l'organisation, la planification de celle-ci et les critères de validation ainsi que sur les objectifs définis par l'école. Les autres objectifs sont déterminés par le lieu de formation pratique, le formateur à la pratique professionnelle ou le mentor et l'étudiant.

Les écoles coordonnent la formation pratique dans la voie de formation avec stage ou dans la formation en emploi. Elles mettent à disposition des lieux de pratique les indications nécessaires à la mise en place de la formation pratique. L'école veille à ce que des conditions minimales d'apprentissage soient garanties dans le(s) lieu(x) de formation pratique. Une ou plusieurs visites dans le lieu de la formation pratique sont organisées par les écoles. Les institutions aménagent des situations qui permettent l'exercice des qualifications et compétences développées dans le présent plan d'études cadre.

Les conditions du déroulement de la formation pratique sont réglées formellement entre l'école, l'institution et l'étudiant-e. Sont notamment à préciser :

- la référence au concept de la formation pratique;
- les conditions formelles du suivi (entretiens formateurs, temps pour la supervision et la réalisation des travaux personnels, etc.);
- les aspects sur lesquels porte l'évaluation de la pratique professionnelle;
- les modalités du rapport d'évaluation de la pratique et les indications pour la formulation par le formateur à la pratique professionnelle d'un préavis de validation;
- les modalités de contacts et de collaboration entre l'école et le lieu de la formation pratique.

Si les conditions minimales d'apprentissage ne sont pas remplies sur le lieu de formation pratique, l'école peut retirer sa collaboration et, de fait, interrompre la formation pratique de l'étudiant,-e dans l'institution en question.

7 Domaines de formation et dotation horaire

7.1 Répartition des heures de formation

Les heures de formation se répartissent selon les tableaux ci-dessous dans les formes d'apprentissage et les domaines principaux présentés. Elles doivent impérativement totaliser 5400 heures pour la voie sans CFC du domaine et 3600 heures avec CFC du domaine correspondant. Tous les autres chiffres sont donnés à titre indicatif. Chaque école présente un plan d'études qui précise la répartition des heures de formation dans les différentes formes et les différents domaines.

Tableau 1
Répartition des heures et formes d'apprentissage

	Plein temps sans CFC ASE	En emploi sans CFC ASE	Plein temps avec CFC ASE	En emploi avec CFC ASE
Heures de contact	1800	1800	1200	1200
Travail personnel	1200	900	900	600
Pratique accompagnée (training et transfert)	1800	1020	900	480
Pratique professionnelle en référence à l'art. 4, al. 3 de l'OCM ES	-	1080	-	720
Travail de diplôme et examen professionnel	600	600	600	600
Total	600	5400	3600	3600

La pratique professionnelle accompagnée correspond à la définition décrite sous le chapitre 6. Il s'agit d'une pratique structurée et organisée en vue du développement des compétences, d'intégration et de transfert, soumise à évaluation.

Tableau 2

Répartition des heures de contact dans les domaines principaux d'enseignement

Enseignement	Processus de travail	Sans CFC ASE		Avec CFC ASE	
		Indicatif	Fourchette	Indicatif	Fourchette
Gestion du quotidien et accompagnement	1 e 2	450	400 – 500	250	200 - 300
Intégration sociale et mise en valeur des ressources	3 e 4	350	300 – 400	250	200 – 300
Collaboration en équipe et avec les bénéficiaires	5 e 6	250	200 – 300	200	150 – 250
Agir professionnel dans le contexte juridique, politique et social	7	150	120 – 180	100	80 – 120
Pratique réflexive personnelle et professionnelle	8	150	120 – 180	100	80 – 120
Connaissances de base dans le champ de l'éducation sociale et des sciences sociales pour le développement des compétences professionnelles	tous	300	250 – 350	200	150 – 250
Accompagnement du processus de formation, bases d'un travail méthodique	tous	150	100 – 200	100	80 – 120
Total heures		1800		1200	

7.2 Contenus thématiques généraux

Les écoles fixent dans leurs plans d'études respectifs et dans les règlements des études la manière dont elles traitent dans leur offre de formation les sujets suivants:

- l'égalité entre hommes et femmes,
- la gestion durable des ressources,
- les compétences interculturelles,
- la sécurité sur le lieu de travail,
- la protection de l'environnement,
- la protection de la santé.

Les questions de genre ainsi que les compétences interculturelles sont des parties constitutives du référentiel de compétences du métier d'éducatrice sociale diplômée ES et d'éducateur social diplômé ES. A ce titre, ces matières sont parties constitutives du programme de formation.

8. Titre

La formation conduit à l'obtention du titre:

En français:

éducatrice sociale diplômée ES / éducateur social diplômé ES

En allemand:

dipl. Sozialpädagogin HF / dipl. Sozialpädagoge HF

En italien:

educatrice sociale dipl. SSS / educatore sociale dipl. SSS

En anglais (traduction recommandée):

College of Higher vocational education and training
Diploma in Social Education.

9. Perspectives professionnelles

L'éducateur social/l'éducatrice sociale dipl. ES dispose dans la pratique des possibilités habituelles de perfectionnement professionnel:

- Approfondissement et spécialisation professionnelles
- Prise en charge de fonctions de cadre
- Prise en charge de fonctions de formation

La formation professionnelle continue s'effectue au travers de cours de formation continue, de voie de formation menant à des certificats, des études post-diplôme, des cours de préparation aux examens professionnels, etc.

Le diplôme ES permet l'accession aux formations post-grade du domaine ES. Les Hautes Ecoles Spécialisées décident des conditions d'accessibilité des diplômés ES à leurs cursus de formation.

La reconnaissance internationale des diplômes ES n'est pour l'instant pas encore réglée.

10. Dispositions finales

10.1 Abrogation du droit en vigueur

Le plan d'études cadre pour les filières de formation des Ecoles supérieures « Education sociale » du 10.01.2008 est abrogé.

10.2 Dispositions transitoires

Les filières de formation qui ont été reconnues sur la base du plan d'études cadre selon l'ancien droit restent reconnues et ne font pas l'objet d'une nouvelle procédure de reconnaissance. Les filières de formation débutant à partir de 2016 se conforment aux dispositions du nouveau plan d'études cadre du **30 SEP. 2015**

Les filières de formation en cours de reconnaissance terminent la procédure de reconnaissance selon le plan d'études cadre selon l'ancien droit.

Les titres protégés qui sont délivrés restent inchangés conformément à l'OCM ES³.

10.3 Entrée en vigueur

Ce plan d'études cadre entre en vigueur avec l'approbation du SEFRI.

³ RS 412.101.61

11. Adoption

Le plan d'études cadre est établi par:

Olten et Berne, le 30 avril 2015

Signatures de l'organe responsable:

SAVOIRSOCIAL
Organisation faîtière suisse
du monde du travail du domaine social



Monika Weder, présidente

SPAS
Plate-forme suisse des formations
dans le domaine social



Eusebius Spescha, président

Le plan d'études cadre est approuvé :

Berne, **30 SEP. 2015**

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI



Rémy Hübschi
Chef de la division Formation professionnelle supérieure

